

**Décision n° 2025/33**  
**Convention de partenariat**  
**Dans le cadre de la Fête de la Musique**

Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le

ID : 076-217601921-20250325-2025\_33DEC-CC

S<sup>2</sup>LOW

Le Maire de la commune de Criel-sur-Mer,

**Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,
- les délibérations n°2020-05/05 et n°2022-06.22 du Conseil municipal relatives aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire,

**Considérant** la nécessité de passer une convention de partenariat avec l'association Rayon de Soleil pour l'organisation de la Fête de la Musique organisée par la commune le 21 juin 2025.

**DECIDE**

**Article 1 :** de signer la convention de partenariat avec l'association Rayon de Soleil, située 9 bis rue de Verdun 76260 EU, dans le cadre de l'organisation de la Fête de la Musique qui se tiendra le 21 juin 2025 de 18h00 à 22h00, au Manoir de Briançon – Mairie - place du général de Gaulle 76910 CRIEL SUR MER.

**Article 2 :** Le montant de la prestation s'élève à la somme de 190 € TTC, et comprend : la location de jeux en bois, la présence de 2 bénévoles.

**Article 3 :** le règlement s'effectuera à l'issue de la prestation, et sur présentation de la facture.

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services et le Trésorier public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5 :** la présente décision est transmise au Préfet et transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Criel sur Mer, le 25/03/2025

Le Maire,  
Alain Trouessin

